

# Règlement Stage ÉTÉ Multi-activités

## Généralités :

Ce règlement s'applique à tous les participants des Stages ÉTÉ Multi-activités, soit les enfants âgés de 11 à 16 ans.

Ce règlement intérieur des Stages ÉTÉ Multi-activités est accepté par les parents ou représentant(s) légal(s) et les enfants lors de l'inscription en ligne.

## Horaires :

Les Stages ÉTÉ Multi-activités 2026 commencent à partir du lundi 6 juillet jusqu'au vendredi 31 juillet inclus. Un stage dure 5 jours du lundi 9h30 au vendredi 17h30, sauf pour la semaine du 14 juillet où le stage durera 4 jours. L'accueil des enfants est possible dès 8h30 le matin et jusqu'à 18h le soir.

## Tarifs :

Le prix pour un stage de 5 jours est de 210€ licence et activités annexes comprises. Le tarif de la semaine du 14 juillet soit 4 jours est de 195€. Toutes les activités avec prestataires sont maintenues la semaine du 14 juillet.

## Assurance :

Les enfants inscrits bénéficient d'une licence auprès de la Fédération Française d'Aviron valable pour la durée du stage. Cette licence est associée à une assurance garantie de base qui les couvrent pour toutes les activités proposées. Néanmoins, il est possible de souscrire une option complémentaire I.A.Sport+ permettant de bénéficier de capitaux plus élevés et de prestations supplémentaires moyennant un supplément tarifaire de 14,15€ (à verser en plus si choisie) . A cocher lors de l'inscription en ligne

## Encadrement :

L'encadrement des stages est assuré par la salariée du club, diplômée d'État.

## Inscription et pièces à fournir :

L'inscription se fait uniquement en ligne via le site internet du club. Pour les non licenciés, une **attestation de savoir nager 25m** est **obligatoire**. Ce document est à télécharger sur la plate-forme d'inscription.

## Paieement et validation de l'inscription :

**ATTENTION** : l'inscription est définitive au moment de son paiement. Aucun enfant ne sera accepté en cas de non-paiement de son inscription avant le début de son stage.

Vous pouvez régler par virement bancaire à l'aide du RIB du club présent sur la plateforme d'inscription. Il est aussi possible de payer par chèque à l'ordre du Bressols Aviron Club, par chèques vacances (à la condition que la date d'expiration soit à un an minimum) et en espèces, le tout directement au club

# Règlement Stage ÉTÉ Multi-activités

## Annulation-Absence :

En cas d'annulation, une somme équivalente à 40€ sera gardé par le BAC (Bressols Aviron Club) sauf en cas de blessure ou maladie entraînant la délivrance d'un certificat médical. Au-delà de 3 jours d'absence à un stage, nous remboursons les jours manquants sur présentation **d'un justificatif (médical) obligatoire**. Pour toute absence inférieure à ces trois jours, le BAC ne pourra rembourser la prestation. En cas d'annulation d'un stage du fait du Bressols Aviron Club, il sera procédé au remboursement intégral du stage. Les repas de midi ainsi que les gouters sont à la charge des familles.

## Repas :

Les repas de midi ainsi que les gouters sont à la charge des familles.

## Respect :

Le sport est un terrain de jeu sur lequel il convient de respecter les règles, l'autre qu'il soit coéquipier(e) ou encadrant(e), le matériel. Tout comportement inadéquat pourra faire l'objet de sanctions allant de la convocation des parents, l'exclusion temporaire ou définitive de l'enfant. En cas d'exclusion pour faute grave, aucun remboursement ne sera effectué.

## Tenue sportive :

Les enfants doivent avoir une tenue adaptée aux activités physiques proposées.

**Aviron** : short-cycliste/T-shirt/casquette/chaussettes/baskets ne craignant pas l'eau

**Accrobranches** : cycliste/T-shirt/baskets

**Grands jeux sportifs ou coopératifs** : tenue de sport basique/ casquette

**Il est vivement recommandé d'avoir un sac avec une tenue de rechange complet.**

## Droit à l'image :

Les encadrants peuvent prendre des photos des enfants, individuellement ou en groupe à des fins de diffusion pour la promotion de nos stages et notre club (site internet, Facebook Instagram, presse locale...) Il vous est possible de refuser sur le formulaire en ligne.

## Objets personnels :

Le club ne peut être tenu pour responsable des objets perdus (casquettes, jeu, téléphone, bijoux ...). Il vous est demandé de **ne pas amener d'objets de valeurs** pendant la durée de votre stage.

## Matériels :

Les enfants doivent respecter le matériel mis à leur disposition, souvent fragile et coûteux. Il appartient à chaque usager d'en prendre soin. Il en est de même pour le matériel mis à disposition par les différentes structures prestataires de ces stages.